OUVERTURE DE LA CONCERTATION AUTOUR DU PROJET DE PARC MÉRIDIA

La concertation autour du projet de Parc Méridia, préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté par l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Nice Ecovallée, s'ouvre à partir du 12 avril 2021. Cette concertation permet d'associer, pendant toute la durée du projet, les habitants, les associations locales et toute autre personne concernée. Afin de garantir une concertation efficace, l'EPA Nice Ecovallée s'engage à mettre en place les outils nécessaires à l'information et la participation de tous à chaque étape de la conception du projet.

DES MODALITÉS DE CONCERTATION POUR L'INFORMATION ET L'EXPRESSION DE TOUS

COMMENT S'INFORMER SUR LE PROJET?

- Sur les sites internet de la ville de Nice nice.fr, de la Métropole Nice Côte d'Azur nicecotedazur.org et de l'EPA Nice Ecovallée ecovallee-plaineduvar.fr: en particulier, la page http://www.ecovalleeplaineduvar.fr/les-projets/parc-meridia-nice est dédiée au projet;
- Au travers d'une plaquette synthétique de présentation du projet, accessible par voie dématérialisée sur les sites internet ecovallee-plaineduvar.fr, nice.fr et nicecotedazur.org, ainsi qu'au siège de l'EPA Nice Ecovallée (455 Promenade des Anglais, Immeuble Nice Plaza, quartier de l'Arénas, 06205 Nice), en mairie annexe Saint-Augustin (75 Boulevard Paul Montel, 06200 Nice*) et en mairie de Nice, (service Etat Civil, annexe de l'hôtel de ville Corvesy, 6 rue Alexandre Mari, 06300 Nice**);
- Au travers de l'exposition publique sous forme de panneaux explicatifs ouverte au sein de la mairie annexe Saint-Augustin (75 Boulevard Paul Montel, 06200 Nice*), pendant une durée minimum de 5 mois et consultable en ligne sur ecovalleeplaineduvar.fr;

 Une information précisant les modalités de la concertation, réalisée par la présente annonce, sera également publiée sur les sites internet de l'EPA, de la Ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur et dans le magazine de la ville de Nice (NicExpression).

COMMENT S'EXPRIMER ET ÉCHANGER SUR LE PROJET?

- Trois registres, accompagnés de la plaquette de présentation du projet, accessibles aux heures normales d'ouverture dès le lundi 12 avril: l'un au siège de l'EPA Nice Ecovallée (455 Promenade des Anglais, Immeuble Nice Plaza, quartier de l'Arénas, 06205 Nice), un second en mairie annexe Saint-Augustin (75 Boulevard Paul Montel, 06200 Nice*), un troisième en mairie de Nice, (service Etat Civil, annexe de l'hôtel de ville Corvesy, 6 rue Alexandre Mari, 06300 Nice**). Ils permettent au public de formuler ses observatoires et propositions:
- Une adresse email dédiée à la concertation du projet Parc Méridia pour transmettre questions, observations et propositions par voie dématérialisée: concertationparcmeridia@epa-plaineduvar.com;
- Deux réunions publiques a minima, annoncées par voie de presse et sur les sites internet de la ville, de la Métropole et de l'EPA, accessibles à tous dans le respect des conditions sanitaires. Elles seront annoncées par voie de presse et sur les sites internet:

 Une marche exploratoire sur le site du projet ou par audio ou visioconférence, ouverte à tous dans la limite des places disponibles et dans le respect des conditions sanitaires, annoncée par voie de presse et sur les sites internet ecovalleeplaineduvar.fr, nice.fr et nicecotedazur.org.

LA DURÉE DE LA CONCERTATION

La concertation publique préalable s'achèvera à l'issue de la mise en ligne pendant quinze jours d'un dossier comprenant: l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, les avis émis par les personnes publiques intéressées par le projet au titre de l'article L. 122-1 V du Code de l'environnement ainsi que de la réponse écrite de l'EPA à l'avis de l'autorité environnementale. Les dispositifs de concertation ne seront mis en place et maintenus que pendant cette période de concertation. La concertation sera organisée pendant un délai minimum de 5 mois à compter de son ouverture.

EN SAVOIR PLUS SUR LES MODALITÉS DE CONCERTATION:

Les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC sur le secteur de Parc Méridia ont été fixés conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme par délibération du Conseil d'Administration de l'EPA Nice Ecovallée le 17 décembre 2020. Cette délibération n°2020-024 est disponible sur le site internet de l'EPA via l'onglet « Documentation ».

RÉUNION PUBLIQUE PROJET PARC MÉRIDIA

JEUDI 15 AVRIL 2021

L'EPA Nice Ecovallée vous invite à participer à la première réunion publique dédiée au projet Parc Méridia. Elle se déroulera en visioconférence le jeudi 15 avril 2021 à 18h00.

Cet évènement est ouvert à tous.

Afin de respecter les mesures sanitaires, la rencontre se déroulera en visioconférence à partir de la plateforme numérique Zoom.
Pour participer à la réunion, recopiez le lien suivant: https://us02web.zoom. us/j/85258489325, ID de réunion: 852 5848 9325, Code secret: 970368.

NB: Si vous n'êtes pas habitués de ce système et que vous ne souhaitez pas installer Zoom, cliquez simplement sur le lien qui vous sera proposé en bas de la page qui va s'ouvrir: «Rejoignez depuis votre navigateur» > puis entrer un nom > cliquez la case «je ne suis pas un robot» > et «rejoignez la réunion».

^{**} Accès sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 16h au 04 97 13 23 70.





^{*} Du lundi au vendredi de 09h00 à 16h30 (horaires susceptibles de changer en fonction du contexte sanitaire).